



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 28/12/2022

La mise en ligne sur www.saint-hernin.fr le : 28/12/2022

DELIBERATION

du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 14 décembre 2022

Date de la convocation : 9 décembre 2022

Affichage de la convocation : 9 décembre 2022

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire

Secrétaire de séance (art.L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC

Le mercredi 14 décembre 2022 à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	12
Représentés	0
Prenant pas part au vote	0
Votants	12

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BARGUIL Alain, HAMMERVILLE Gérard, HOURMAND Thibaut, JAOUEN Marie-Christine, LE BIHAN Erwan, LE LOUARN Eric, LEVENEZ Marie-Renée, LEVENEZ Yves, RIOU Guillaume, SALHI Gill, SCHWARTZ Muriel, YVINEC Annie.

Étaient représentés : -

Étaient absents : CARDINAL Marion, DOUCEN Valérie, L'ABBE Valérie

Délibération CM 2022-064

Tarifs de location de la salle Prad Ar Stivell 2023

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer, pour l'année 2023, les tarifs de location de la salle polyvalente « Prad Ar Stivell ».

La commission « affaires générales, finances et ressources humaines » propose de créer un tarif été et un tarif hiver pour tenir compte de la période de chauffage et de la hausse des coûts de l'énergie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission « affaires générales, finances et ressources humaines »,

Considérant le contexte économique actuel et la hausse des coûts de l'énergie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer, à compter du 1er janvier 2023, un tarif différencié de location en fonction de la période de chauffage des locaux de la salle Prad Ar Stivell ;

FIXE les périodes de référence comme suit :

Tarif été  du 1er mai au 30 septembre de chaque année ;

Tarif hiver  du 1er octobre au 30 avril de chaque année.

FIXE, à compter du 1er janvier 2023, les tarifs de location de la salle Prad Ar Stivell, de la manière suivante :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

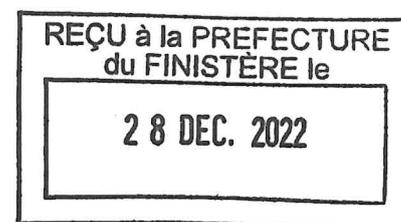
Location Salle Prad Ar Stivell 2023 TARIFS ETE	SAINT-HERNINOIS	EXTERIEURS COMMUNE
Location une journée en semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)	100.00 €	200.00 €
Location week-end (samedi/dimanche)	150.00 €	300.00 €
Activités commerciales une journée en semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)	150.00 €	
Activités commerciales week-end (samedi/dimanche)	300.00 €	

Location Salle Prad Ar Stivell 2023 TARIFS HIVER	SAINT-HERNINOIS	EXTERIEURS COMMUNE
Location une journée en semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)	150.00 €	250.00 €
Location week-end (samedi/dimanche)	200.00 €	350.00 €
Activités commerciales une journée en semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)	200.00 €	
Activités commerciales week-end (samedi/dimanche)	350.00 €	

La secrétaire de séance,
Annie YVINEC



Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.